

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 18 mai 2016**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 18 mai 2016 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Les membres Joan Morin, Shirley McInnes, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux, sont présent et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

102-05-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Prolongement du réseau – Ouverture des soumissions
- 4- Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales
- 5- Offres de services — Vivre en ville
- 6- Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau
- 7- Réfection du terrain de baseball – Offre de service
- 8- Autorisation de signature – Droit de préemption
- 9- Varia
- 10- Clôture de l'assemblée

103-05-16 Prolongement du réseau – Ouverture des soumissions

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions pour le prolongement du réseau pour desservir un commerce sur la route 216;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	\$
Giroux & Lessard ltée	222 126,53 \$
Les Constructions Edguy	226 267,35 \$
Excavation Vézina	266 217,56 \$
TGC	274 127,99 \$
Gilles Audet Excavation	278 344,66 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	289 885,90 \$
Construction Lemay	307 335,07 \$

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

De retenir Giroux Lessard ltée pour effectuer le prolongement du réseau pour desservir un commerce sur la route 216 à un coût avec taxes de 222 126,53 \$.

Le détail de l'appropriation des montants qui viendront en partie du fond de roulement et du surplus accumulé seront précisés dans une prochaine résolution.

104-05-16 *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Elzéar a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que le conseil municipal de St-Elzéar autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

105-05-16 *Offre de service – Vivre en ville*

CONSIDÉRANT qu'une proposition a été demandée à vivre en ville pour l'élaboration d'un projet urbanistique destiné à déterminer le potentiel de densification du village et les balises à respecter lors d'éventuels agrandissements du périmètre urbanisation;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent la proposition de Vivre en Ville pour l'élaboration d'un projet urbanistique destiné à déterminer le potentiel de densification du village et les balises à respecter lors d'éventuels agrandissements du périmètre urbanisation au coût estimé de 16 440 \$ avant taxes.

106-05-16 *Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau*

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour une estimation des coûts de travaux et la détermination d'un tracé pour le prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout sur deux tronçons de la route 216 totalisant environ 650 mètres;

CONSIDÉRANT la soumission de SNC-Lavalin au prix de 1 950 \$, avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de SNC-Lavalin pour une estimation des coûts de travaux et la détermination d'un tracé pour le prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout sur deux tronçons de la route 216 totalisant environ 650 mètres.

107-05-16 *Réfection du terrain de baseball – Offre de services*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer son terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier les matériaux recouvrant le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre du sable dans l'avant-champ et du gazon dans le champ;

CONSIDÉRANT que le terrain doit être également drainé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Paysage et Jardins B.G. inc. au montant de 18 230,00 \$, taxes incluses pour l'amélioration du terrain incluant la main d'œuvre et machinerie;

CONSIDÉRANT que la municipalité demandera, par souci d'économie, des prix pour les matériaux qui seront installés

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

De retenir l'offre de Paysage et Jardins B.G. inc. pour l'amélioration du terrain incluant la main d'œuvre et la machinerie.

De mentionner à Paysage et Jardins B.G. inc. qu'aucun montant supplémentaire ne pourra être octroyé à l'entreprise dans ce contrat, pour respecter la loi sur les appels d'offres.

108-05-16 Autorisation de signature – Droit de préemption

CONSIDÉRANT que ADS inc. a acquis de la municipalité les lots 5 368 455, 5 034 494 et 5 034 495 aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Paul Pouliot, notaire, le 11 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoit un droit de préemption en faveur de la Municipalité de Saint-Elzéar dans le cas de vente ou d'aliénation des lots concernés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une réorganisation interne, ADS inc. devrait procéder au transfert de certains de ses actifs, dont les lots concernés, en faveur d'une filiale à part entière;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu unanimement

D'autorisé M. Richard Lehoux, Maire, a signé une renonciation à exercer son droit de préemption à l'égard de la transaction de vente à intervenir entre ADS inc. et une filiale à part entière de celle-ci conditionnellement à ce que l'acte de vente à intervenir entre ces parties reconduise pour le terme restant le droit de préemption dont bénéficie la Municipalité.

109-05-16 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 20 h.

Richard Lehoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général